



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de gestion agréés

Question écrite n° 76550

Texte de la question

M. Michel Heinrich souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la suppression de l'abattement fiscal de 20 % envisagé sur le fonctionnement des centres de gestion agréés. En effet, une telle suppression pourrait mettre leur existence en péril car de nombreux adhérents, commerçants et artisans renonceraient à leur adhésion aux CGA, faute de motivation. Les responsables de CGA sont préoccupés par ces nouvelles dispositions sur lesquelles ils souhaiteraient obtenir rapidement des précisions, notamment pour ce qui concerne la situation de leurs adhérents. Il souhaiterait savoir si la situation des CGA a été envisagée dans le cadre de ces dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76550

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9864

Question retirée le : 8 novembre 2005 (Retrait pour cause de question identique)